RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

« DIRCOM MF »
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 €
- : -
Siège social : SAINT CHAMOND (Loire)
3 Allée Michael Faraday - Stelytec
- : -
R.C.S. : SAINT ETIENNE 987 836 970

DESIGNATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 12.3 DES STATUTS

L'an deux mille vingt quatre

Le vingt-neuf novembre

Au siège social

NOMINATION ET POUVOIRS D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président de la société, agissant dans le cadre de l'article 12.3. des statuts et de l'article L.227-6 du Code de Commerce, en accord avec le Directeur Général, nomme, à compter du 1er décembre 2024 Monsieur Cyril LANGELLIER, demeurant à [redacted] directeur général délégué chargé d'assister le Directeur Général dans ses fonctions.

Le Directeur Général Délégué ci-avant nommé peut en outre être représenté par l'un de ses Directeurs généraux Délégués pour les seuls sujets ayant pour objet :

- les relations avec les salariés, la réglementation en matière de droit du travail et de la sécurité sociale,
- les relations avec les clients, la réglementation en matière sanitaire, la réglementation économique et le droit de la consommation.

et seulement dans le secteur géographique pour lesquels il est compétent.

Lorsque le directeur général délégué sera appelé à réaliser un acte, une opération ou un engagement pour lequel l'autorisation de l'assemblée générale est requise, il en informera le Président et le Directeur Général qui prendront l'initiative de le soumettre à la décision de l'assemblée générale.

Le directeur général délégué, dans l'exercice de ses pouvoirs et sous les réserves ci-dessus, est autorisé à constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

[redacted]